

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT OUVERTURE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE,**  
**DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX**  
**DE 2ÈME CLASSE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER,**  
**AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Préfète de la Région Centre - Val de Loire  
Préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du mérite

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

**VU** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;

**VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

**VU** le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 octobre 2023 – NOR : IOMA2327496A – autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et des outre-mer ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: Des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et des outre-mer sont ouverts en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2: Le nombre de postes offerts sera fixé par arrêté ministériel ultérieurement.

ARTICLE 3: L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe.

### ARTICLE 4:

I. Le formulaire d'inscription est disponible :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Concours-recrutements-et-examens/Concours>
- par voie postale à la Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret/SGCD/Service des ressources humaines/Pôle parcours professionnels/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1.

II. L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet de la préfecture du Loiret (même adresse). Un avis d'enregistrement de l'inscription sera transmis au candidat par voie électronique;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription à la Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret/SGCD/Service des ressources humaines/Pôle parcours professionnels/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

ARTICLE 5: La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

ARTICLE 6: Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le

**16 FEV. 2024**

**Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,**

  
**Stéphane COSTAGLIOLI**